

Life +

Cadre légal	RÈGLEMENT (CE) No 614/2007 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 mai 2007 concernant l'instrument financier pour l'environnement (LIFE+) http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:149:0001:0016:FR:PDF
Durée programme	2007-2013
Budget	2 143 millions d'euros
Objectifs généraux	L'objectif général de LIFE+ est de contribuer à la mise en oeuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et du droit communautaires en matière d'environnement, notamment à la prise en compte de l'environnement dans d'autres politiques, et de participer ainsi au développement durable. Ainsi, LIFE+ appuie la mise en oeuvre du 6ème Programme d'action pour l'environnement, y compris les stratégies thématiques, et assure le financement de mesures et de projets à valeur ajoutée européenne dans les États membres.
Actions financées	<p>LIFE+ comprend trois volets:</p> <p>LIFE+ «Nature et biodiversité» a pour objectif de</p> <ul style="list-style-type: none"> a) contribuer à la mise en oeuvre de la politique et du droit communautaires en matière de nature et de biodiversité y compris aux niveaux local et régional, et soutenir la poursuite du développement et de la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 b) contribuer à la consolidation de la base de connaissances pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et du droit communautaires en matière de nature et de biodiversité; c) soutenir la conception et la mise en oeuvre d'approches et d'instruments en matière de suivi et d'évaluation de la nature et de la biodiversité d) fournir un soutien de nature à améliorer la gouvernance environnementale <p>LIFE+ «Politique et gouvernance en matière d'environnement» a pour objectifs de</p> <ul style="list-style-type: none"> a) contribuer à l'élaboration et à la démonstration d'approches, de technologies, de méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques; b) contribuer à la consolidation de la base de connaissances pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et du droit en matière d'environnement; c) soutenir la conception et la mise en oeuvre d'approches du suivi et de l'évaluation de l'état de l'environnement et des facteurs, des contraintes et des réactions ayant des incidences sur l'environnement; d) faciliter la mise en oeuvre de la politique communautaire en matière d'environnement, en mettant tout particulièrement l'accent sur la mise en oeuvre aux niveaux local et régional; e) fournir un soutien pour une meilleure gouvernance environnementale par une participation accrue des parties intéressées, y compris les ONG, aux consultations et à la mise en oeuvre des politiques. <p>LIFE+ «Information et communication» a pour objectifs de</p> <ul style="list-style-type: none"> a) assurer la diffusion d'informations sur les questions environnementales et la sensibilisation à ces questions, y compris en ce qui concerne la prévention des incendies de forêts; b) fournir un soutien pour des mesures d'accompagnement telles que des mesures d'information, des actions et campagnes de communication, des conférences et des formations, notamment sur la prévention des incendies de forêts.
Contact national	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Mel : lifepiusfrance@ecologie.gouv.fr
Site web	Au niveau européen : http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifepius.htm Au niveau national : http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=1829